



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

URGENCE SIGNALÉE

à Mont-de-Marsan, le 09 octobre 2024

SIDPC

N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

**VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE JAUNE A ENJEU DE SÉCURITÉ (SPEZF)
AVIS D'ALERTE VENT FORT**

Destinataires :

– tous les maires des communes du département
– SIDPC, DDPN 40, ONF, SDIS 40, CMIR SO, SMGBL, SMLL, Landes attractivité, CD40, Sous-Préfecture DAX, BESR, BREC, DDTM 40, DDETSPP 40, ENEDIS, SNCF COGC, ARS 40 et 33, DREAL 40, DMD/BA 118, DSDEN40, OFB, SNCF (COGC), GGD 40, EMZD, LA POSTE, DRAC, GESTIONNAIRES AUTOROUTES A63 et A65, STANDARD PREF 40, Capitainerie Capbreton et Port Bayonne

La préfecture des Landes vous informe que le département, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique est placé en état de **VIGILANCE JAUNE SPEZF** pour le phénomène **VENT FORT** pour l'ensemble des communes du département.

Le mercredi 9 octobre 2024 à partir de 10h00

Commentaire :

Peu avant l'arrivée de la dépression "KIRK", des rafales de sud de 80 à 100 km/h sont possibles dès la mi-journée sur une étroite frange littorale. Avec le passage de la dépression, le vent bascule brusquement à l'ouest peu après le milieu d'après-midi. Il s'accompagne de rafales de vent de 80 à 100 km/h qui pénètrent cette fois à l'intérieur des terres. Le secteur du Sud des Landes; de Peyrehorade à Dax devrait être particulièrement impacté dès le milieu d'après midi. Les rafales de vent se déplaceront ensuite vers l'est du département.

Si ces rafales ne sont que très temporaires, elles se produisent dans un contexte de sols déjà très humides, fragilisant la végétation encore en feuille.

Une forte houle est également attendue sur le littoral.

Consignes de comportement :

Je me tiens informé auprès des autorités.
Je protège ma maison et les biens exposés au vent.
Je limite mes déplacements.
Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets.
Je n'interviens pas sur les toits.
J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison.

Il est demandé d'appliquer les consignes du plan départemental météo.

Il vous est demandé d'informer la préfecture des Landes de toute situation particulière en lien avec cet épisode météorologique.

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale,


Stéphanie MONTEUIL